

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal
SEANCE DU 25 MARS 2021
N°D-2021-29

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire

Date de convocation : le 19 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, AUVINET, BRETIN, GAZE, CHAPDELAINE, CORMERAIS,

MM. AUVINET, FONTENIT, PESLERBE, MAUDET, GATE, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

Mme Stéphanie GAZE a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

N° 2021-29 : Tarifs du cimetière

Monsieur le Maire indique que les membres de la commission finances ont travaillé à des nouveaux tarifs du cimetière :

Concession simple 2m² / 30 ans : 130 €

Redevance case colombarium : 500 €

Renouvellement tous les 15 ans: 80 €

Dépôt / retrait d'urne (sauf le 1^{er} dépôt) : 16 €

Dispersion des cendres jardin du souvenir : 60 €

Renouvellement tous les 15 ans : 30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs cités ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie de Saint –Martin des Tilleuls, les jour, mois et an susdits.

Publié et transmis en Préfecture le 26/03/2021

Pour extrait conforme
Le Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

